

Consultation sur la modification de l'ordonnance sur la viticulture et l'importation de vin (RS 916.140)

Importateurs de vin : CHF 77 mio. de droits de douane payés

En 2025 uniquement, les importateurs de vin ont versé à la Confédération environ 77 millions de francs de droits de douane. À cela s'ajoutent la taxe sur la valeur ajoutée versée à la Confédération ainsi que les impôts directs des entreprises et de leur personnel aux communes, aux cantons et à la Confédération – une prestation économique intérieure considérable.

C'est désormais par la voie d'une ordonnance, et donc sans débat parlementaire, que le Département fédéral de l'économie a l'intention de changer la réglementation de l'importation de vin afin de promouvoir les vins suisses. Les contingents d'importation seraient ainsi transférés aux producteurs de vin suisses. Ceux-ci contrôleraient de ce fait l'ensemble du marché du vin. À l'avenir, les commerçants de vin devraient se procurer les droits d'importation auprès des producteurs de vin suisses et se trouveraient sous leur dépendance. La base commerciale des commerçants de vin leur serait ainsi retirée.

L'Association Suisse du Commerce des Vins dit NON à cette nouvelle prestation indigène.

Avec la proposition du Département fédéral de l'économie, une nouvelle tentative est menée pour protéger les intérêts particuliers de quelques-uns. Ce faisant, le mécanisme d'importation existant et performant, et par conséquent le commerce du vin en Suisse, sont ciblés directement : à l'avenir, les contingents tarifaires ne devraient plus être attribués qu'aux entreprises qui achètent et transforment elles-mêmes des raisins suisses.

Cela signifie : quiconque ne produit pas de vin suisse à partir de raisins achetés ne se voit attribuer aucun contingent tarifaire par l'Office fédéral de l'agriculture. Cela conduirait à une concentration dans la branche du vin, qui serait contrôlée par quelques grands producteurs de vin suisse. Des **hausse de prix** sans valeur ajoutée et combinées à une **réduction de la diversité de l'offre** en seraient les conséquences pour les consommatrices et les consommateurs. Ce qui laisse également présager un recul de la consommation.

Cette planification d'un **favoritisme étatique unilatéral envers certains acteurs** constitue une ingérence massive et injustifiée dans un marché qui fonctionne, sans même approcher les bénéfices escomptés pour les vins suisses.

La base commerciale de la plupart des importateurs de vin et des négociants en vin se verrait ainsi retirée. De nombreuses entreprises de restauration et de distribution, ainsi que les vigneron-encaveurs, seraient désavantagés ou même de fait exclus du marché. La **valeur ajoutée des dernières années serait détruite sans raison**. Il faudrait s'attendre à des fermetures d'entreprises et à des pertes d'emplois.

Pour les communes, les cantons et la Confédération, il faudrait s'attendre à des **pertes de recettes fiscales**. La Confédération serait d'ailleurs triplement touchée par ces pertes : outre les recettes douanières, les recettes de la TVA et des impôts directs seraient également en recul.

Enfin, un avis de droit du professeur Peter Nobel, commandé par l'ASCV, met en évidence les **lacunes juridiques aux niveaux constitutionnel et légal** de cette proposition d'ordonnance, ainsi que **l'incompatibilité du projet avec les engagements de la Suisse envers l'OMC et l'UE**.

Pour toutes questions : Olivier Savoy, Secrétaire général, (osavoy@ascv-vsw.ch / 079 909 49 90)

L'Association Suisse du Commerce des Vins (ASCV) est l'organisation faîtière du commerce de vin en Suisse. Ses quelque 250 membres — producteurs suisses, caves, grossistes, détaillants et importateurs — représentent l'intégralité de la chaîne de création de valeur, du vignoble à la clientèle. Ensemble, ils commercialisent environ 70 % du vin commercialisé en Suisse.